



PRO VELO Suisse
Association nationale pour les
intérêts des cyclistes
Birkenweg 61 | Case postale
CH-3001 Berne

Tél. 031 318 54 11
info@pro-velo.ch | www.pro-velo.ch
CHE-114.662.277 TVA

Communiqué de presse du 15 avril 2015

Un bon résultat pour le vélo dans le calcul du coût des transports Il faut plus d'investissements dans la sécurité !

Le dernier calcul des coûts des transports le montre : le trafic cycliste est favorable du point de vue des coûts, sa part des coûts est inférieure à sa part au trafic. Les cyclistes assument plus de leur propres coûts que la plupart des autres participants au trafic. Mais, en vue des coûts comparablement élevés des accidents, PRO VELO demande une nette augmentation des efforts pour la sécurité du trafic.

C'est la première fois que le calcul des coûts des transports de la Confédération donne aussi des informations sur le trafic cycliste. En 2010, celui-ci a occasionné des dépenses à hauteur de 3.2 milliards de francs, correspondant à 3.4 % du coût total du trafic. Les coûts des accidents correspondent à une part de 2.2 milliards de francs (69 %) de ces dépenses, 571 millions de francs (18 %) sont attribués au coût des moyens de transport et 83 millions de francs (13 %) aux frais d'infrastructure.

Les cyclistes couvrent 84 % de leurs coûts par les dépenses financées par les usagers ainsi que par les avantages pour la santé. Le reste est pratiquement porté par les pouvoirs publics (512 millions de francs). La collectivité ne paye que 11 millions de francs (0.34 %). Pour le trafic motorisé, la part de la collectivité est nettement plus élevée avec 10 % des coûts, c'est-à-dire 4.75 milliards de francs.

Les coûts du trafic cycliste correspondent à 3.4 % de l'ensemble du trafic et sont nettement inférieurs que sa part au kilomètres parcourus (88 %). La pure considération des kilomètres dans la statistique fédérale donne des résultats quelque peu

contradictoires, car le seul nombre de kilomètres parcourus désavantage les moyens de transport pour les courtes distances et le trafic pédestre.

Ce sont les coûts des accidents comparativement élevés qui font problème. Ils sont plus élevés que ceux de tous les autres moyens de transport. C'est pourquoi PRO VELO exige une meilleure protection pour les participants au trafic plus vulnérables par une augmentation des investissements dans des réseaux cyclistes surs, et, où nécessaire, des réductions de la vitesse ainsi qu'une formation et formation continue améliorée des cyclistes, en particulier des usagers des vélos électriques.

En savoir plus :

www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/01/nip_detail.html?gnpID=2014-479

Renseignements

Jean-François Steiert, conseiller national, président de PRO VELO Suisse,
Tél. 079 204 13 30

Roland Fischer, membre du comité de PRO VELO Suisse, Tél. 079 422 76 60

PRO VELO Suisse est l'association faîtière nationale des cyclistes en Suisse. Elle représente les intérêts des cyclistes à l'échelle nationale et regroupe 40 associations régionales et plus de 33 000 membres individuels.